



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE

Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN

Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM

Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE

OBJET : CULTURE

Opération d'extension et de réhabilitation du Centre de Développement Chorégraphique National Le Dancing CDCN

Le « Dancing » CDCN est, avec le Centre Chorégraphique National de Belfort, la seule structure labellisée par l'Etat pour la danse en Bourgogne Franche-Comté.

En 2018, la Ville de Dijon a souhaité mettre le théâtre municipal des Grésilles à sa disposition. Cette implantation a coïncidé avec un changement de direction, Frédéric Seguette ayant été nommé en 2019 par le Ministre de la culture.

Des travaux au sein du théâtre des Grésilles ont été réalisés pour accueillir l'équipe administrative et pour installer un plancher de danse démontable pour doter le CDCN d'un espace de création.

Mais les locaux actuellement mis à disposition par la Ville ne permettent pas aujourd'hui au Dancing de développer de façon très satisfaisante toutes les missions assignées au CDCN.

La Ville souhaite voir se déployer une structure développant un projet innovant et exemplaire au cœur d'un quartier politique de la ville.

Le CDCN a présenté un projet ambitieux capable de proposer une réponse qualitative afin qu'un projet chorégraphique structurant et pérenne se développe à Dijon ces 10 prochaines années.

Cet établissement doit contribuer à renforcer la présence de la danse sur le territoire en favorisant la rencontre entre les projets des artistes et les publics en construisant un projet d'éducation artistique et culturelle dans l'espace public et des liens avec les acteurs du quartier.

Un programmiste « Café programmation » a réalisé en 2019 une étude de faisabilité pour examiner différents scénarii pour transformer le site. La Ville de Dijon, la DRAC et la Région, ont ensuite validé un scénario qui remplit les conditions définies par le label du Ministère de la culture en créant 3 espaces dédiés, un premier pour la recherche, un second pour la création de 196 m² avec une jauge de 150 places assises, un troisième polyvalent.

Ce scénario prévoit :

- la création d'une salle neuve construite en rez-de-chaussée à côté du bâtiment existant
- la rénovation du bâtiment existant dans son enveloppe sans surélévation
- la création d'une nouvelle circulation verticale sur laquelle sera greffée la nouvelle salle

Cette configuration nécessitera une relocalisation de la Mairie de quartier et de la salle d'activité du quartier.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Dijon. Le principe retenu consiste à conserver une activité sur le site actuel pendant que le nouveau bâtiment se construit, comme le souhaite le CDCN. La construction du nouveau bâtiment débutera fin 2024 et pourrait être inaugurée en 2026, alors que débutera la rénovation du bâtiment actuel.

Enfin, ce projet nécessite l'acquisition d'une parcelle de 840 m² auprès de l'Association diocésaine, propriétaire de la parcelle adjacente au bâtiment actuel du CDCN.

Pour piloter cette opération de réhabilitation et d'extension du Centre de Développement Chorégraphique National Le Dancing, il est proposé de désigner un maître d'œuvre en organisant une consultation selon une procédure formalisée de concours, sur la base du programme décrit ci-dessus **sous réserve de l'acquisition de la parcelle auprès de l'Association diocésaine**. Au départ, l'appel à candidature permettra de sélectionner, via un jury, entre trois et cinq équipes pour établir un projet niveau « esquisse + ». Il est proposé que les candidats ayant remis une esquisse perçoivent une indemnité sous forme de prime dont le montant sera au maximum de 25 000 euros TTC.

Le coût financier prévisionnel des travaux de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 3 110 800 € HT, valeur octobre 2021. Dans le contexte actuel de forte inflation, cette enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'une révision de prix sur la période allant de 2023 à la fin prévisionnelle du chantier prévue début 2026.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 3,79 M € HT (achat du terrain non compris).

- La Région et la DRAC ont chacun prévu (dans le cadre du CPER) un financement de 1 M€
- Le Préfet a confirmé un apport supplémentaire de l'État de 0,5 M€.
- 0,7M€ de subvention FEDER ont par ailleurs été sollicités dans le cadre des projets inscrits dans la maquette financière validée par la Région.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

1- **d'approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de réhabilitation et extension du Centre de Développement Chorégraphique National Le Dancing (CDCN) ;

2- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 3 110 800 € HT (révisions de prix et estimations des aléas techniques avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;

3- **d'autoriser** le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;

4- **d'autoriser** le Maire à engager la procédure de sélection du maître d'œuvre ;

5- **d'autoriser** le Maire à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux,

6- **de fixer** à 25 000 € TTC le montant maximum de la prime versée à chacun des candidats sélectionnés sous réserve de remise d'une esquisse + ;

7- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN